

L'essentiel

La comptabilité des CE



PRÉSENTATION

La loi du 5 mars 2014 a instauré de nouvelles obligations pour les comités d'entreprise qui concernent notamment l'établissement de comptes annuels et l'intervention d'un expert-comptable dans le cadre d'une mission de présentation des comptes. Les modalités de mise en œuvre de ces obligations, entrées en vigueur à compter du 1er janvier 2015, ont été précisées par décrets du 27 mars 2015 et le règlement ANC du 2 avril 2015.

Il est donc important que les confrères qui s'intéressent à ce marché et à cette nouvelle mission, soient informés des diligences qu'elle induit !

INTERVENANTS



Xavier Huault Dupuy
expert-comptable



Jean-Luc Scemama
expert-comptable et président du comité CE du CSOEC

H : Cet essentiel fait partie des onze homologués par le comité scientifique de la CNCC, sous la référence 16C0218. La durée homologable ne pouvant être inférieure à 1h30, il convient de suivre au moins deux des onze essentiels homologués pour valider des heures de formation